



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20221004-DEL2022-S05005-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos, à la Mairie, le mardi 4 octobre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 septembre 2022.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (à partir de 20h10), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme COLOMBEL, Mme DE PRATI, M. SIBON, Mme DUCLOUX, M. CLAUSSMANN, Mme DAHAN, Mme PETIT (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme COLOMBEL a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle CANTET, Mme Sonia DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme DAHAN à M. MBANZA.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S05/005

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Bois-Colombes et le festival de danse KALYPSO - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 7 juillet 2020 n°2020/S03/003 portant approbation des conditions générales de tarification des spectacles, des séances de cinéma et des conférences

organisées à la salle Jean Renoir et à la scène Mermoz, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu le projet de convention de partenariat avec le festival de danse KALYPSO ;

Considérant que la programmation des équipements culturels peut bénéficier d'une meilleure visibilité territoriale ;

Considérant que les bois-colombiens pourront bénéficier d'une offre culturelle élargie en bénéficiant d'un tarif festival pour les autres spectacles du festival ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 22 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec le festival de danse KALYPSO.

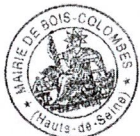
Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 1^{er} OCT 2022
Et de la publication 1^{er} OCT 2022

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le Directeur Général des Services




Florent MABIRE

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves RÉVILLON